

Envoyé en préfecture le 07/02/2024

Reçu en préfecture le 07/02/2024

Publié le



ID : 025-212503676-20240129-10_29_01_2024-DE

**Extrait du registre des délibérations
du Conseil Municipal de la Ville de Mandeuve**

Objet de la délibération : Adhésion à un groupement de commandes permanent pour l'achat d'énergies et la fourniture de services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique sur le périmètre de la région Bourgogne-Franche-Comté.

L'an deux mille vingt-quatre le vingt-neuf janvier dix-huit heures.

Date de convocation : le 22 janvier 2024.

Date de l'affichage et de la publication sur le site internet de la commune :
le 31 janvier 2024.

Membres présents : Jean-Pierre HOCQUET, Jacques RACINE, Laurence LIARD, Gérard BOUCHÉ, Marilyn PERNOT (arrivée à 18h54), Bernard SALLIÈRES, Françoise FRANC, Jonathan GREINER, Camille JOURNOT, Christian PERRIGUEY, Jean-Claude VERZELLONI, Colette RENARD, Rachid CHOUABI, Martine CHORVOT, Nadine BERGER, Jean-Jacques CARILLON, Nuno MADEIRA, Pascal BRESADOLA, Paulette BRINGARD.

Procurations : Marilyn PERNOT à Laurence LIARD jusqu'à son arrivée, Jean-Bernard FRANC à Françoise FRANC et Stéphane PODGORA à Paulette BRINGARD.

Membres absents – excusé(e)s : Frédéric BOUCOT, Priscilla CARRAY, Aurélie SAUVAGEOT, Evelyne COMBRES, Nathalie JEANNEROT et Stéphane LANGOLF.

Secrétaire de séance : Bernard SALLIÈRES.

Assistaient à la séance : Vanessa CARRARA.

<u>Nombre de membres :</u>	<u>Résultat du vote :</u>
En exercice : 27	Votants : 21
Présents : 18	Pour : 21
Votants : 21	Contre : 0
Ayant donné procuration : 3	Abstention : 0
Excusés – absents : 6	

Envoyé en préfecture le 07/02/2024

Reçu en préfecture le 07/02/2024

Publié le



ID : 025-212503676-20240129-10_29_01_2024-DE



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU DOUBS
Canton de Valentigney
Commune de Mandeuire - 25350

Adhésion à un groupement de commandes permanent pour l'achat d'énergies et la fourniture de services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique sur le périmètre de la région Bourgogne-Franche-Comté

Le Maire expose au Conseil Municipal :

Vu le Code de la commande publique et notamment ses article L 2113-6 et L 2123-7,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de l'Energie et notamment ses articles L. 331-1, L.441-1 et L.441.5,

Vu la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat d'énergies et des services associés sur le périmètre de la Région Bourgogne Franche-Comté validé par délibération du Conseil Syndicale n° 081.CS.2023 du 26/06/2023 du coordonnateur, le Syndicat Intercommunal d'Energie, d'Equipement et d'Environnement de la Nièvre (SIEEEN), ci-jointe en annexe,

Considérant que la Commune de Mandeuire est actuellement membre d'un groupement de commandes pour l'achat d'énergies par délibération n°083-2018 du Conseil Municipal du 29 novembre 2018.

Considérant que le groupement de commandes dont la Commune de Mandeuire est actuellement membre est constitué jusqu'à la date d'expiration des accords-cadres et marchés qui en sont issus, à savoir le 31/12/2027 pour le gaz naturel et le 31/12/2025 pour l'électricité.

Considérant qu'il est dans l'intérêt de la Commune de Mandeuire d'adhérer au groupement de commandes dont la convention constitutive est annexée afin d'assurer la continuité de fourniture d'énergies à compter de janvier 2028 pour le gaz naturel et janvier 2026 pour l'électricité.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal :

- **d'approuver** les propositions qui lui sont faites,
- **d'accepter** les termes de la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat d'énergies et des services associés, annexée à la présente délibération,
- **d'autoriser** l'adhésion de la Commune de Mandeuire en tant que membre au groupement de commandes ayant pour objet l'achat groupé d'énergies et des services associés,
- **d'autoriser** le Maire à signer la convention constitutive du groupement,
- **d'autoriser** le représentant du coordonnateur à signer les marchés, contrats et conventions issus du groupement de commandes pour le compte de la Commune de Mandeuire et ce sans distinction de procédures ou de montants lorsque les dépenses sont inscrites au budget,
- **d'autoriser** le Coordonnateur à exécuter la stratégie d'achat d'énergies du groupement,
- **d'autoriser** le Maire à engager les dépenses nécessaires inscrites au budget nécessaire à la réalisation de la convention constitutive selon les modalités prévues par cette dernière,
- **d'intégrer** au groupement de commandes la liste des points de livraison annexée à la présente délibération,
- **de donner** mandat au Coordonnateur et au Gestionnaire du Doubs pour collecter les données techniques, contractuelles, de consommation et de facturation relatives aux sites annexés à la présente délibération auprès des gestionnaires de réseau et des fournisseurs d'énergies,
- **de donner** mandat au Coordonnateur pour engager toute action en justice pour le compte de la Commune de Mandeuire dans le cadre de la convention constitutive.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération et à **L'UNANIMITÉ**,

APPROUVE les propositions qui lui sont faites dans les modalités exposées ci-dessus.

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an que ci-dessus.



Pour extrait conforme
Le Maire,



Jean-Pierre HOCQUET

Transmise au Représentant de l'Etat en Sous-Préfecture de Montbéliard le : 31 janvier 2024

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif devant le Maire de Mandeuire dans le délai de deux mois à compter de sa publication sous forme électronique sur le site Internet de la commune.

Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Besançon 30 rue Charles NODIER – 25000 BESANCON, dans le délai de deux mois à compter de sa publication sous forme électronique sur le site Internet de la commune ou à compter du rejet explicite ou implicite du recours administratif préalablement déposé.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

Envoyé en préfecture le 07/02/2024

Reçu en préfecture le 07/02/2024

Publié le



ID : 025-212503676-20240129-10_29_01_2024-DE

Annexe à la délibération du Conseil Municipal de la Ville de Mandeure

Liste des Points De Livraison (PDL) de la Commune de Mandeure à intégrer au groupement de commandes du Syndicat Intercommunal d'Énergie, d'Équipement et d'Environnement de la Nièvre pour l'achat d'énergies sur le périmètre de la région Bourgogne Franche-Comté.

Fluide	Nom du site	Adresse du site	Numéro PDL	Date d'entrée (2)	Recours électricité HVE (1) ou au Biométhane (3)
Electricité	CAMPING	RUE DE L'EGLISE	30000640692077	1/1/2026	
Electricité	CCP	RUE DE LANNES	30000640002149	1/1/2026	
Electricité	ATELIERS MUNICIPAUX	16 RUE DES FONTENIS	06407235819045	1/1/2026	
Electricité	ATELIERS MUNICIPAUX	99 RUE DE LA PAPETERIE	06497539753727	1/1/2026	
Electricité	BATIMENTS RUE DE 17 NOVEMBRE	91 RUE DU 17 NOVEMBRE	06426049172884	1/1/2026	
Electricité	BIBLIOTHEQUE	4 RUE DES ECOLES	06463531045306	1/1/2026	
Electricité	CENTRE DE SECOURS	16 RUE DES FONTENIS	06437047685090	1/1/2026	
Electricité	CIE LE BELIEU	2 RUE DES ECOLES	06426917479699	1/1/2026	
Electricité	COMMUN	1D RUE DU CHENE	06428075222080	1/1/2026	
Electricité	CRECHE HALTE GARDERIE	4 RUE DES ECOLES	06428943528870	1/1/2026	
Electricité	ECLAIRAGE PUBLIC	25 RUE ROMAINE	06428654093288	1/1/2026	
Electricité	ECLAIRAGE STADE	99 impasse DU PARC	06449204051936	1/1/2026	
Electricité	ECLAIRAGE STADE COLLEGE	99 RUE JEAN PAUL GUYOT	06441823383564	1/1/2026	
Electricité	ECOLE DE LA	18 rue DE LA	06495513704586	1/1/2026	

Envoyé en préfecture le 07/02/2024

Reçu en préfecture le 07/02/2024

Publié le



ID : 025-212503676-20240129-10_29_01_2024-DE

	FONTAINE	FONTAINE			
Electricité	ECOLE DE LA FONTENOTTE	99 rue DE LA FONTAINE	06451664202288	1/1/2026	
Electricité	ECOLE DES ESTELLES	14B RUE DES GRAVIERS	06427785786411	1/1/2026	
Electricité	ECOLE FREDERIC BATAILLE	19 RUE DU TEMPLE	06495079551104	1/1/2026	
Electricité	EP COURCELOTTE E22	99 RUE DES ROSSIGNOLS	06496526729150	1/1/2026	
Electricité	EP ESSART BALANGIER E09	14 RUE DE CHAMPVAUDON	06428798811020	1/1/2026	
Electricité	EP POSTE ANCIENS E32	2 RUE DES GRAVIERS	06426772761847	1/1/2026	
Electricité	EP POSTE ANDANGES E05	99 RUE DE BEAULIEU	06494355962128	1/1/2026	
Electricité	EP POSTE ANDANGES E05	20 RUE DE BEAULIEU	06494790115506	1/1/2026	
Electricité	EP POSTE BAINS E04	99 RUE DES BAINS	06493342937537	1/1/2026	
Electricité	EP POSTE CHENES G01	99 RUE DU CHENE	06428219939897	1/1/2026	
Electricité	EP POSTE CIMETIERE C01	99 RUE DU CIMETIERE	06497395035989	1/1/2026	
Electricité	EP POSTE COUDROYE E16	99 RUE DE COUDROYE	06497829189335	1/1/2026	
Electricité	EP POSTE COURCELLES E48	3 rue DE LA RECILLE	06497973907199	1/1/2026	
Electricité	EP POSTE CYRIL E95	99 RUE DE MONTEVAL	06496671446902	1/1/2026	
Electricité	EP POSTE EGLISE E43	99 RUE DE LA PAPETERIE	06497684471593	1/1/2026	
Electricité	EP POSTE FLEURIOT E22	99 RUE DE L EGLISE	06493632373161	1/1/2026	
Electricité	EP POSTE FONTENIS E07	99 RUE DU BREUIL	06492040477354	1/1/2026	
Electricité	EP POSTE	99 LES	06496960882507	1/1/2026	

Envoyé en préfecture le 07/02/2024

Reçu en préfecture le 07/02/2024

Publié le



ID : 025-212503676-20240129-10_29_01_2024-DE

	GRANGE E18	EGLANTIERS			
Electricité	EP POSTE HLM E46	99 RUE DE LA POSTE	06427351633003	1/1/2026	
Electricité	EP POSTE JARDINE E34	99 rue DES JARDINS	06449348769744	1/1/2026	
Electricité	EP POSTE JEUNES G10	99 RUE DES GRAVIERS	06428364657653	1/1/2026	
Electricité	EP POSTE LA CORVEE E25	99 RUE FOCH	06493487655381	1/1/2026	
Electricité	EP POSTE LES LANNES E07	99 RUE DU BREUIL	06429811835616	1/1/2026	
Electricité	EP POSTE LES LANNES E07	99 RUE DU BREUIL	06429956553460	1/1/2026	
Electricité	EP POSTE MAROC E60	99 RUE DE LA VAROILLE	06449638205397	1/1/2026	
Electricité	EP POSTE MEXIQUE E39	999 CITES DU MEXIQUE	06449059334170	1/1/2026	
Electricité	EP POSTE MONTOILLE E63	99 PLACE MONTOILLE	06494934833344	1/1/2026	
Electricité	EP POSTE ROMAINE E49	14B RUE ROMAINE	06428509375411	1/1/2026	
Electricité	EP POSTE TUILERIES E58	99 RUE DE LA TUILERIE	06496092575786	1/1/2026	
Electricité	EP POSTE VAROILLE E53	99 rue SOUS LA COTE	06449782923133	1/1/2026	
Electricité	EP RUINES ROMAINES E56	99 RUE DU THEATRE	06498118624969	1/1/2026	
Electricité	EPICERIE SOLIDAIRE	87B RUE DU 17 NOVEMBRE	06469175077330	1/1/2026	
Electricité	FEUX PEUGEOT	99 RUE DU 17 NOVEMBRE	06426483326257	1/1/2026	
Electricité	FEUX TRICOLORES E45	99 RUE DU PONT	06493198219777	1/1/2026	
Electricité	FOYER DES ANCIENS	LES MONTOILLES	06497105600309	1/1/2026	
Electricité	LOCAL DISTILLATION	99 RUE DE BEAULIEU	06494500679977	1/1/2026	

Envoyé en préfecture le 07/02/2024

Reçu en préfecture le 07/02/2024

Publié le



ID : 025-212503676-20240129-10_29_01_2024-DE

Electricité	LOCAUX POSTE	12 RUE DE LA POSTE	0645296683696	1/1/2026	
Electricité	LOGEMENTS POSTE BEAULIEU	12 RUE DE LA POSTE	06427496350823	1/1/2026	
Electricité	MAIRIE	34 RUE DE LA LIBERATION	06452243053372	1/1/2026	
Electricité	MAISON BOURQUIN	22 rue DES FONTENIS	06464109984210	1/1/2026	
Electricité	MAISON DES JEUNES	25 RUE DE L EGLISE	06493777090991	1/1/2026	
Electricité	MAJESTIC	87 RUE DU 17 NOVEMBRE	06426193890620	1/1/2026	
Electricité	MATERNELLE DU BREUIL	99 RUE DES LANNES	06492185195109	1/1/2026	
Electricité	PANNEAU LUMINEUX	99 RUE DE BEAULIEU	06429956512637	1/1/2026	
Electricité	PANNEAU LUMINEUX	99 RUE DU 17 NOVEMBRE	06430101230450	1/1/2026	
Electricité	PANNEAU LUMINEUX	99 RUE DU PONT	06430245948268	1/1/2026	
Electricité	POLICE MUNICIPALE	3 RUE DU BREUIL	06429377682244	1/1/2026	
Electricité	POUPONNIERE CA G25	19 RUE DE LA LIBERATION	06493053501949	1/1/2026	
Electricité	SALLE DE L AVENIR	27 rue DE L EGLISE	06494066526513	1/1/2026	
Electricité	SALLE DES SPORTS	99 RUE DU BREUIL	06429667117856	1/1/2026	
Electricité	SERVICES TECHNIQUES COMMUNE	1 RUE DE LA PAPETERIE	06492908784163	1/1/2026	
Electricité	TENNIS BOULODROME COUVERT	99 RUE JEAN PAUL GUYOT	06491751041740	1/1/2026	
Electricité	TRIBUNES ET VESTIAIRES	99 RUE DES LANNES	06429232964499	1/1/2026	
Electricité	VIDEO SURVEILLANCE	RUE DU 17 NOVEMBRE	06454413819484	1/1/2026	

Electricité	VIDEO SURVEILLANCE	17 RUE DU CHENE	06454558537229	1/1/2026	
Electricité	VIDEO SURVEILLANCE	24 RUE DES LANNES	06454703255009	1/1/2026	
Electricité	VIDEO SURVEILLANCE	1 RUE DES LANNES	06454847972819	1/1/2026	
Electricité	VIDEO SURVEILLANCE	2 RUE DU PONT	06454992690685	1/1/2026	
Electricité	VIDEO SURVEILLANCE	8 RUE DE COURCELOTTE	06455137408460	1/1/2026	
Electricité	VIDEO SURVEILLANCE	7 RUE DE COURCELOTTE	06455282126227	1/1/2026	
Electricité	VIDEO SURVEILLANCE	5 RUE DU THEATRE	06455571561817	1/1/2026	
Electricité	VIDEO SUVEILLANCE	138 RUE DU PONT	06455426844075	1/1/2026	

Note

⁽¹⁾ : Pour le recours à l'électricité à Haute Valeur Environnementale (HVE) :

Les membres peuvent bénéficier d'une fourniture d'électricité verte à Haute Valeur Environnementale via un marché dédié à cet aspect. Le lot à Haute Valeur Environnementale est attribué aux offres garantissant une électricité produite à partir d'énergies renouvelables, et donc intégré dans les approvisionnements des fournisseurs. Aussi, il est exigé des fournisseurs que au moins 25% de la production des centrales soient sous gouvernance partagée (investissement citoyens ou des collectivités) ou sans soutien public, c'est-à-dire sans subvention. Ce type d'offre représente un surcoût pour les consommateurs entre +15 à +30% en fonction des fournisseurs.

Les membres qui souhaitent bénéficier du lot à Haute Valeur Environnementale doivent l'indiquer au stade de l'adhésion en indiquant OUI sur les lignes correspondantes aux contrats qu'ils souhaitent voir couvert. Cette information est engageante pour le membre.

Ce type d'offre étant limitée, les points de livraison intégrés dans le lot à Haute Valeur Environnementale seront basculés dans le lot standard en cas d'infructuosité.

Aussi, en dehors de l'électricité à Haute Valeur Environnementale, les membres qui le souhaitent peuvent activer une option « électricité verte standard » auprès du fournisseur avant le début d'exécution des marchés, lors des opérations préalables à la bascule. Cette option leur permet de bénéficier d'une offre « verte » via le système des garanties d'origine. L'électricité verte standard est en premier niveau d'engagement pour la transition énergétique et représente un surcoût pour les consommateurs de près de 1%.

⁽²⁾ : Pour la date d'entrée :

- si votre contrat de **gaz naturel** est déjà en **offre de marché** et arrive à échéance entre le 1/01/2028 et le 31/12/2030, indiquer la date de fin du contrat +1 jour
- si votre contrat d'**électricité** est déjà en **offre de marché** et arrive à échéance entre le 1/01/2026 et le 31/12/2028, indiquer la date de fin du contrat +1 jour
- si le site n'est pas encore raccordé au réseau de distribution, indiquer la **date prévisionnelle de raccordement**.

⁽³⁾ : Pour le recours au biométhane :

Les membres peuvent bénéficier d'une fourniture de biométhane. Ce type d'offre représente un surcoût pour les consommateurs entre +15 à +30% en fonction des fournisseurs.

Les membres qui souhaitent bénéficier de biométhane peuvent l'indiquer au stade de l'adhésion en indiquant OUI sur les lignes correspondantes aux contrats qu'ils souhaitent voir couvert. Cette information n'est pas engageante pour le membre, elle a seulement vocation à fournir un estimatif des besoins aux fournisseurs candidats aux consultations. Les membres peuvent aussi choisir d'acquérir du

Envoyé en préfecture le 07/02/2024

Reçu en préfecture le 07/02/2024

Publié le



ID : 025-212503676-20240129-10_29_01_2024-DE

biométhane avant le début d'exécution des marchés, lors des opérations préalables à la bascule des contrats dans le périmètre du fournisseur.